

Evaluations CM2: les résultats seront transmis automatiquement au collège... via Base élèves et grâce à Affelnet 6ème !

Publié le 17 janvier 2011

Communiqué du CNRBE, 17 janvier 2011 [mise à jour 20/01]. —

Depuis leur apparition en 2009, les évaluations nationales de CM2 et CE1, imposées par le Ministère à coup de primes aux enseignants ou au contraire de sanctions pour les récalcitrants, ont réuni la quasi totalité de la communauté éducative contre elles ([cette année comme les précédentes](#)).

Elles ont déchaîné les critiques parce qu'elles ont été regardées, naïvement peut-être, avec une perspective pédagogique. On les a trouvées mal faites, mal placées dans l'année, absurdes, incohérentes ... Mais si on les considère avec la perspective du fichage des compétences qui doit marquer chaque enfant à vie, ces absurdités prennent brutalement une cohérence redoutable.

De nombreux parents et enseignants seront peut être surpris d'apprendre que **les résultats des évaluations nationales CM2, annoncés haut et fort comme parfaitement anonymés avant transmission, sont transmis au collège d'accueil des élèves**, inscrits définitivement dans le livret scolaire électronique de l'enfant, et ce conformément à la [circulaire n° 2008-155 du 24-11-2008](#) relative à la mise en oeuvre du livret scolaire à l'école.

Peu de parents et d'enseignants connaissent « Affelnet 6ème ». Cette procédure est pourtant déjà depuis l'année dernière, en cours d'expérimentation dans 8 départements (7 académies pilotes – [cf cette source officielle](#)). **C'est une procédure entièrement automatisée**, qui permet de traiter simultanément l'affectation de l'ensemble des élèves d'une même académie **grâce à un système de classement des élèves** — d'où **l'intérêt évident** d'utiliser les évaluations nationales CM2 pour **classer les élèves** et traiter leur dossier en fonction de ce classement.

Ainsi, **contrairement à ce qu'affirme le ministère**, les résultats des évaluations CM2 **remontent donc nécessairement nominativement au moins au niveau académique**. Ce sont par ailleurs également les inspecteurs d'académie qui sont chargés de paramétrer l'application Affelnet 6ème. Enfin, les collèges publics des départements concernés importent les dossiers de leurs élèves entrant en 6ème via Sconet.

Alors que [le Conseil d'Etat a jugé illégales](#) les mises en relation de BE1D avec d'autres fichiers, le ministère s'est contenté d'envoyer une simple modification de Base Elèves à la CNIL en octobre 2010 pour y ajouter les applications suivantes:

- BNIE (base nationale des identifiants)
- les fichiers des mairies
- Affelnet 6ème

Ceci ne fait que démontrer, le caractère évolutif et les multiples utilisations possibles de Base élèves que s'autorise l'Etat. Dorénavant, par le biais de sa **mise en relation** avec l'application nationale Affelnet 6ème, **ce dispositif permettra d'orienter et d'affecter automatiquement tous les élèves quittant l'école pour le collège, et ce, sans que les enseignants et les parents aient leur moindre mot à dire.**